

Intervention de Mme Edith Cresson, Membre de la Commission européenne responsable de la recherche et de l'innovation

Les techniques de déminage

Exposition internationale, Ateliers et cours de formation au Centre Commun de recherche

Ispra, le 29 septembre 1998

Mesdames et Messieurs les Députés, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue au nom de la Commission Européenne dans ce site du Centre Commun de Recherche.

La tragédie mondiale des mines terrestres est bien connue de vous tous, je voudrais tout de même vous en rappeler quelques éléments :

Plus de 20.000 victimes par an ;

Des dizaines de millions d'engins mortels répartis dans environ 60 pays à travers le monde ;

Seulement une centaine de milliers de mines localisées et détruites par an.

Ces quelques chiffres démontrent le défi que représente le fléau des mines "anti-personnel" pour la Communauté internationale.

La Commission souscrit à l'ambitieux objectif de se débarrasser du fléau des mines terrestres anti-personnelles dans les 10 - 15 prochaines années.

Le succès dépendra de l'adhésion d'un nombre de plus en plus important d'Etats à la Convention d'Ottawa. Il dépendra également d'un effort plus coordonné de la communauté internationale face à la question du déminage et de l'aide aux victimes des mines.

Mais également, ce défi ne sera relevé que si nous parvenons à développer de nouvelles technologies pour la localisation et la destruction des mines. Je vous rappelle ces chiffres éloquentes :

Le coût de fabrication d'une mine est d'une dizaine de US dollar. La localisation et la destruction d'une mine coûtent, actuellement, entre 20 et 100 fois plus.

Nous devons innover dans ce domaine, pour décupler l'efficacité des opérations de déminage.

Pour sa part, la Commission européenne a développé un Plan d'Action Technologique de Déminage. Puis-je souligner que ce plan d'action est purement civil. A ma connaissance, il s'agit de l'unique programme civil ayant cet objectif.

Celui-ci précise les étapes nécessaires au développement de nouvelles technologies efficaces.

D'abord il faut définir quels sont les besoins, avec les utilisateurs potentiels, c'est-à-dire avec les personnes qui sont impliquées, sur le terrain, dans les opérations de déminage ;

À partir de cette information essentielle, des normes doivent être établies. Elles doivent spécifier les caractéristiques de ces nouvelles technologies.

Ensuite, des aires de test et d'évaluation, telle que celle qui est installée ici à Ispra, devront permettre de vérifier la conformité des technologies candidates avec les exigences des utilisateurs.

La dernière étape de la phase du développement sera le déploiement, sur le terrain, de projets pilotes.

Comme vous le voyez, cette succession d'étapes n'est pas très différente du schéma habituel de développement de nouvelles technologies. Il est rigoureux. Il est fiable. Il est exigeant.

Quels sont nos objectifs concrets?

Dans un premier temps, il me semble que nous pouvons d'ores et déjà envisager le déploiement de projets pilotes avec des technologies existantes. La valeur ajoutée serait d'intégrer les résultats de ces différentes technologies, de les recouper pour réduire les trop nombreuses "fausses alarmes" (i.e. des résultats conduisant à croire à la présence d'une mine, alors qu'il n'y en a pas... et perdre ainsi un temps précieux.).

Peut-on émettre le souhait que cela soit possible d'ici 1 ou 2 ans ?

Dans un second temps, il faudra intégrer aux projets pilotes les technologies qui sont encore aujourd'hui au stade du développement.

Enfin dans un troisième temps, nous pouvons espérer pouvoir intégrer les technologies qui sont actuellement au stade de développement conceptuel.

La Commission préconise ainsi une avancée par étapes, une avancée progressive. Seule une telle approche permettra d'apprendre, de se conformer de mieux en mieux aux réels besoins des équipes de démineurs.

J'aimerais développer un des aspects de cette avancée, étape par étape, préconisée par la Commission : les essais et l'évaluation des technologies prometteuses pour la détection des mines.

L'objectif de cette activité est de fournir une certification indépendante des nouveaux équipements, procédés ou méthodes de déminage humanitaire. Ces résultats objectifs, scientifiques, indépendants des intérêts privés ou publics, seront distribués ouvertement et disponibles à tous les "preneurs de décision" de la communauté mondiale d'action contre les mines.

C'est l'une des tâches prioritaires que j'ai confiée au Centre Commun de Recherche.

Mercredi, vous entendrez une description complète de ce concept et du processus que nous entreprenons. Vous seront présentées les phases successives nécessaires pour rendre rapidement opérationnelle cette action, et en faire une contribution durable et fiable à l'action contre les mines. Vous entendrez aussi notre appel pour définir et élargir ce processus. Chaque nation intéressée est invitée à se joindre à nous.

Nous avons besoin de la participation du plus grand nombre pour atteindre tous les "preneurs de décision" dans l'action contre les mines, pour donner une base technique et scientifique solide à l'action contre les mines.

Le développement de techniques de détection des mines est un des aspects de ce Plan d'action Technologique de Déminage. Il en existe d'autres que je désirerais évoquer :

Une grande proportion de terrains suspectés d'être minés en sont, en fait, exempts. Il y a donc un besoin pressant d'améliorer les techniques qui permettent de contrôler l'absence de mines. Des techniques de télédétection peuvent être mises en oeuvre à cette fin.

Pour poursuivre cet objectif, deux axes de progrès doivent faire l'objet de notre attention :

Tout d'abord, améliorer l'acquisition et l'analyse des informations dont nous disposons sur les champs de mines, les ressources disponibles pour le déminage, etc..;

Ensuite, améliorer les échanges de ces informations entre toutes les parties impliquées dans cet immense effort.

A cet égard, je voudrais saluer l'effort accompli par le Centre International pour le Déminage de Genève.

Une autre question se pose : dans un futur proche, comment assurer aux démineurs la disponibilité de ces nouvelles technologies que nous sommes en train de mettre au point ? Plusieurs réponses sont envisagées, par exemple celle qui verrait la création d'une organisation ou d'une agence qui effectuerait les achats, assurerait l'entretien de ces nouveaux équipements, en collaboration étroite avec les organisations de déminage.

Il s'agit peut-être aujourd'hui d'une des questions les plus délicates.

Je vous invite à rapporter ces réflexions dans votre pays. Ensemble nous pourrions développer les instruments qui nous permettront de réaliser notre engagement : se débarrasser du fléau des mines terrestres anti-personnelles dans les 10 - 15 prochaines années.

Je désirerais maintenant aborder la question des moyens que l'Union européenne met à la disposition de cet objectif, dans le domaine de la recherche et du développement des nouvelles technologies de déminage.

Plus tôt dans l'année, j'ai eu le plaisir d'annoncer que le Conseil, suite à ma proposition, et avec le plein soutien du Parlement Européen, avait accordé à la Commission Européenne un budget supplémentaire de 15 millions d'écus, destinés aux développements de techniques de détection rapprochée des mines anti-personnelles.

Je voudrais à cette occasion saluer le travail et le soutien des Parlementaires européens, et plus spécialement ceux de la Commission de l'Energie, la Recherche et la Technologie, Prof. Scapagnini, Dr. Malerba, et enfin, le dernier, mais non le moindre Dr. Linkohr, qui a participé à toute la maturation des activités du Centre Commun de Recherche relatives aux technologies de déminage.

Ce budget de 15 millions d'écus était disponible jusqu'à la fin du Programme Cadre actuel de Recherche et Développement Technologique (RTD) de l'Union Européenne, c'est-à-dire jusqu'à la fin de cette année.

Ensuite, le relais sera pris par le Cinquième-Programme Cadre. La proposition de la Commission européenne a explicitement inclu la recherche sur les nouvelles technologies de déminage dans sa proposition. Celle-ci prendra place dans le programme sur la "société de l'information" dans le cadre de l'action-clé intitulée "systèmes et services pour le citoyen".

Je désirerais également souligner que le budget que j'ai été capable d'obtenir pour le développement de nouvelles technologies appropriées au déminage est une partie du budget européen dédié à la recherche et au développement. Il ne peut pas être utilisé pour financer des projets de déminage.

Je tenais à le préciser, car plusieurs organisations de déminage sont venues nous présenter des projets auxquels nous n'avons hélas! pas pu répondre.

La Commission examine également la création d'une Unité de coordination des politiques relatives au déminage, qu'il s'agisse des actions de déminage elle-même, de la recherche, des positions politiques telles que celles affirmées à Ottawa. La Commission devrait rapidement se prononcer sur cette idée.

En ce qui concerne le Centre Commun de Recherche, il doit jouer le rôle de point de convergence des efforts de recherche et de développement de la Commission dans le domaine du déminage civil.

Son Directeur général, M. Allgeier, vous a expliqué la mission du Centre Commun de Recherche. Il fournira des avis et le support technique nécessaire aux autres services de la Commission qui travaillent dans ce domaine, spécialement en matière de relevé des champs de mines et de détection des mines.

C'est pourquoi j'ai demandé au Centre Commun de Recherche d'organiser cette "Exposition internationale, Ateliers et Cours de formation sur les Technologies de Déminage" au nom de la Commission Européenne.

Puis-je conclure en disant que le Centre Commun de Recherche, comme tous les services de la Commission qui oeuvrent pour répondre au problème des mines terrestres devront veiller à insérer leur action dans un cadre plus large, dans un cadre international. Le fléau des mines anti-personnel est un défi. Pour répondre à l'objectif que nous nous sommes fixés, nous devons être capables de déminer 10 fois voire 100 fois plus vite. Chacun peut mesurer l'ambition de ce projet.

Nous y parviendrons en coordonnant toutes les bonnes volontés et toutes les énergies. Je souhaite que le Centre Commun de Recherche, dans son domaine, soit un exemple de cette coordination.

Je vous souhaite à tous une visite fructueuse de cette exposition, une participation active et pleine d'enseignements aux séminaires et cours de formation qui ont été organisés.

Je vous ai présenté notre engagement, en tant qu'hôte de cet événement. J'attends avec impatience vos conclusions, vos recommandations